

*33<sup>e</sup>*  
*Rapport annuel 2024-2025*

*Des phoques communs se baladent désormais sur les berges du fleuve dans le secteur de la rue Saint-Laurent à Lévis*



**Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent,  
Lévis, Québec**



## MOT DU PRÉSIDENT

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 novembre 2024, le Conseil d'administration a accueilli un nouveau membre : M. Jean-François Lafrance. Par la suite, lors de la première réunion du Conseil d'administration, les officiers du nouveau CA ont été nommés. J'ai accepté de poursuivre dans la fonction de président, je vous livre donc, le rapport annuel 2024-2025 qui témoigne des diverses actions déployées.

Le CA a tenu 6 réunions régulières en présentiel. Les dossiers prioritaires pour lesquelles les administrateurs se sont investis :

- Le projet de 3<sup>e</sup> lien;
- Le nettoyage des berges;
- La campagne de sensibilisation à la sécurité routière de l'été 2025;
- Le mur de soutènement le long du parcours des anses à proximité du secteur de la traverse;
- La poursuite des demandes du réaménagement du parc du Domaine Etchemin et l'installation de mobilier urbains;
- La demande d'améliorations au parc de la Jetée voisin du quai Valero;
- L'embellissement de la traverse des conduites de Valero au-dessus de la rue Saint-Laurent;
- Un nouveau logo;

D'autres sujets font également partie de nos préoccupations :

- La prolifération de la renouée du Japon;
- Les percées visuelles;
- Le secteur de la traverse;
- La demande d'installation d'un trottoir dans la côte Rochette;
- La réfection éventuelle de la côte Hallé;
- Le devenir de la ferme Chapais;
- Un projet de mise en valeur historique;
- Comité de liaison avec la communauté de Valero ainsi que son sous-comité d'embellissement des installations aux environs des installations au quai.

J'adresse mes remerciements aux membres du Conseil d'administration.

Marc-André Boucher, président, Lévis, le 21 octobre 2025

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Marc-André Boucher, président et responsable des communications	François Bilodeau, secrétaire	Francine Wellman, trésorière
Marc-Antoine Bélanger, vice-président	Pierre Gouin	Alexandra B.Turgeon
Jeanne Leclerc	Jean-François Lafrance	Émilien Bouffard

## SUJETS DISCUSÉS AU C.A. DU REGROUPEMENT

### A. Le projet de 3<sup>e</sup> lien

Le 11 juin dernier, la ministre des Transports du gouvernement de la CAQ a présenté le corridor choisi pour réaliser le lien routier interrives qui consisterait en un pont entre le chemin des Îles et la promenade Samuel-De Champlain et prolongé par un tunnel qui aboutirait à l'autoroute Félix Leclerc. Le 28 août, la ministre a annoncé le dépôt de l'avis de projet pour la construction d'un troisième lien routier entre Québec et Lévis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Après avoir échangé avec des résidents du secteur, les membres du Conseil d'administration du Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent ont pris position et expriment leur désaccord concernant ce projet de tracé.

- Ce scénario a été étudié et rejeté il y a un an par CDPQ Infra dans son rapport étoffé sur le tramway et la mobilité à Québec (contraintes physiques et environnementales importantes imposées par les berges du fleuve, les falaises, la voie navigable et le franchissement de la rivière Saint-Charles, grande complexité technique ainsi que les fortes difficultés d'insertion des deux côtés des berges).
- Le troisième lien prend sa source sur l'autoroute 20, à Lévis, à la hauteur du chemin des Îles. Le volet sécurité est soulevé considérant la proximité du tracé avec la raffinerie Valero ainsi que le long de l'oléoduc entre le fleuve et la raffinerie.
- L'origine du parcours à Lévis est moins attrayante, car elle se situe en marge des zones de densités urbaines.
- Le tracé proposé passerait « en tranchée » sur les terres de la ferme Chapais et pourrait mettre en péril ce que les premières nations et la Ville de Lévis prévoient comme des investissements

au niveau culturel (centre d'interprétation autochtone), maraîcher et touristique ainsi que le développement d'une section en quartier résidentiel.

- Pour les résidents de la rue Saint-Laurent et pour les utilisateurs du « Parcours des Anses », ce projet est catastrophique pour le patrimoine de ce secteur : la vue sera obstruée sur le fleuve, une hausse de la pollution atmosphérique et sonore par les voitures qui circuleront sur ce pont sera constatée ainsi qu'une hausse du bruit et du trafic. La période de construction sera également problématique à plusieurs niveaux. Il en est ainsi pour le secteur de la rive nord du fleuve. Une baisse de la qualité de vie et possiblement de la santé publique est également à déplorer.
- Pour les propriétaires de la rue Saint-Laurent du secteur visé par la construction du pont, dépréciation de la valeur des propriétés et possibles expropriations de certaines résidences.
- Peu de gain en temps de déplacement pour les automobilistes.

Compte tenu des nombreux impacts négatifs de ce troisième lien : congestion, pertes de milieux naturels, nuisances pour le voisinage, diminution de la qualité de vie des résidents à proximité, expropriations, le Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent invite le gouvernement à se réseoir à ce projet et à initier de réelles consultations auprès des villes et des regroupements de résidents concernés par un tel projet. Le Regroupement invite également les autorités municipales de Lévis et de Québec à prendre position dans ce projet qui n'est pas la solution optimale souhaitée.

## B. Le parc de la Jetée

Tel que mentionné lors de l'Assemblée générale annuelle de 2024, le parc de la Jetée Valero manque d'amour, l'entretien laisse à désirer et le mobilier est désuet.

Au sein du Comité d'embellissement Valero, le Regroupement a proposé un plan d'amélioration dont Valero pourrait financer certains équipements. La proposition soumise comprenait un module de jeux, un module d'exercice, des bancs de parc, des balançoires ainsi qu'un abreuvoir, le tout représentant environ 240 000\$ pour la fourniture du matériel seulement.

Cette proposition a été transmise à la Ville à la demande de M. Steve Dorval, pour qu'elle prenne en charge l'achat et la mise en place. D'autre part, il est question d'ajouter au projet la réfection des kiosques existants; il est par contre exclu d'ajouter un bloc sanitaire pour l'instant.

Or, il est décevant qu'après discussions avec des gestionnaires de la Ville de Lévis et du conseiller Steve Dorval, où il fut question de l'aménagement du parc de la Jetée Valero. La Ville a déterminé que le parc de la Jetée est un « *parc de contemplation* » et ne compte pas y installer plus d'équipements pour enfants tels des jeux.

La Ville a refait le belvédère qui avait été démolí il y a plus d'une année.

**C. Renouée japonaise qui cache la baie située en face des propriétés des 3605 à 3680, rue Saint-Laurent**

Malgré les efforts déployés à l'été 2024 lors de 3 corvées citoyennes, force est de constater, que la Ville n'a pas donné suite à ce projet et aucune décision n'a été prise visant l'éradication de cette plante envahissante. Il est fort décevant de voir la prolifération de cette plante sur les berges et le long du Parcours des anses.

La renouée du Japon appauvrit la biodiversité, privant par le fait même la faune de sources de nourriture et d'abri et de plus, obstrue la vue sur les berges du fleuve tant pour les résidents que pour les utilisateurs du « Parcours des anses ».

**D. Nettoyage des berges**

Le Regroupement a convenu de poursuivre cette activité en collaboration de l'organisme Le Filon.

Le Regroupement de la rue Saint-Laurent organise, presqu'à chaque année depuis 1995, un grand nettoyage des berges sur les rives de Lévis au début du mois de juin. Le Comité Vert de l'organisme Le Filon a partagé les tâches cette année aux côtés du Regroupement comme il le fait depuis plusieurs années.

Le 7 juin dernier, 130 participants ont mis leurs bottes pour parcourir les 5 zones du secteur de la traverse jusqu'à la rivière Etchemin. Plus de 1 100 kg de déchets divers ont été sortis et pris en charge par la Ville par la suite. Notons que Valero ainsi que d'autres entreprises de la région ont participé financièrement pour en rendre la réalisation possible et procurer aux bénévoles les équipements nécessaires pour leur sécurité.

Un rassemblement des participants s'est tenu par la suite au parc Saint-Laurent pour prendre une collation et fraterniser.

**E. La Ferme Chapais**

Il a été mentionné lors de l'assemblée générale annuelle de 2024 que le gouvernement fédéral a finalement accepté de céder la ferme Chapais. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a été officiellement mandaté par Ottawa en vue de « disposer de la Ferme Jean-Charles Chapais, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada est propriétaire ». « SPAC a offert de façon prioritaire la propriété aux ministères fédéraux, aux sociétés d'État mandataires, à la province, à la ville de Lévis ainsi qu'à des communautés autochtones.

La Ville de Lévis, accompagnée de la Nation huronne-wendat et en collaboration avec la Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk et la Nation Wabanaki d'Odanak, a rapidement « réitéré [son] vif intérêt à acquérir conjointement les terrains » de cette ancienne ferme expérimentale qui possède une magnifique vue sur le fleuve Saint-Laurent.

Aucun nouveau développement à ce sujet.

## F. Parc du Domaine Etchemin

Le Parc du Domaine Etchemin, à l'embouchure de la rivière Etchemin, n'a jamais été aménagé sous prétexte que la zone est inondable. Il a été demandé à plusieurs reprises à M. Steve Dorval, si l'aménagement de bancs, tables et autres installations pouvait être mis en place pour accommoder les nombreux utilisateurs de ce parc. Ce dernier a précisé, lors de l'assemblée générale annuelle, en novembre 2022, que des bancs de parc seraient installés. Il a confirmé à nouveau en octobre 2023 et novembre 2024 que des bancs seraient installés. Aucun nouveau développement à cet effet.

D'autre part, il semble que certains résidents du Domaine Baribeau ne souhaitent pas que le parc soit aménagé puisqu'ils souhaitent préserver leur tranquillité.

## G. Vitesse et sécurité sur la rue Saint-Laurent

En juin et en août dernier, le Regroupement a organisé deux opérations de sensibilisation à la sécurité routière en ayant comme objectif de faire réduire la vitesse dans le secteur.

Le Regroupement est satisfait des deux dernières opérations en compte en faire d'autres dans l'avenir.

Néanmoins, nos constats sont les suivants :

- L'opération de sensibilisation a eu une bonne visibilité auprès des Lévisiens.
- L'opération a contribué à sensibiliser les citoyens à la problématique de la vitesse dans notre secteur.
- L'opération n'a pas permis d'obtenir une baisse de vitesse notable sur la rue.
- L'opération doit être vue comme étant complémentaire à d'autres mesures d'atténuation de la vitesse.

Voici les mesures sur lesquelles nous aimerions avoir l'avis des membres du Regroupement lors de l'assemblée générale annuelle :

- Radar pédagogique, radar mobile avec contraventions, présence policière accrue, installation de dos d'âne, implantations d'arrêts supplémentaires, installation de boîte à fleurs au milieu de la chaussée pour forcer les automobilistes à ralentir, réduction de la vitesse à 40km/h, ralentisseurs...

## **H. Mur de soutènement situé le long du parcours des Anses dans le secteur à l'ouest de la traverse derrière les résidences entre les nos civiques 5585 et 5753**

Depuis 2020, le Regroupement déplore la détérioration du mur et de l'assise de la piste ainsi que certaines dénivellations du parcours asphalté de la piste cyclable dans ce secteur. Encore cette année, le Parcours des Anses a été fermé partiellement pendant l'été 2025 en raison d'affaissement. Aucune décision concernant un projet de réparation ou d'enrochement dans ce secteur n'a été prise...

## **H. Comité de liaison Valero et Comité d'embellissement**

Le Regroupement a maintenu sa participation au Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Jean-Gaulin (Valero).

Le projet visant l'embellissement de la traverse de conduites située au-dessus de la rue Saint-Laurent et du Parcours des anses se poursuit en 2025 et 2026. Un nettoyage de la structure en béton a été effectué récemment. Une firme d'architecte sera ensuite sollicitée par Valero pour élaborer des esquisses visuelles. Par la suite, Valero, accompagné du Regroupement, invitera les voisins de proximité de ce secteur pour connaître leur volonté concernant une quelconque forme d'embellissement ou d'atténuation visuelle de cette structure selon les esquisses qui seront proposées.

## **I. Communications**

Au niveau des communications, notre page Facebook compte désormais 613 abonnés et notre site internet compte près de 100 visites chaque mois. Une infolettre a également été envoyée à 4 reprises.

Trois pancartes sont également toujours installées le long de la piste cyclable.

À plusieurs reprises, le Regroupement a procédé à l'achat de publicité sur Meta afin d'augmenter notre audience.

## **J. Projet de mise en valeur historique**

Le Regroupement aimerait mettre en valeur l'histoire du secteur de la rue Saint-Laurent via l'impression d'un petit fascicule résumant l'histoire du secteur.

Pour ce faire, nous aimerions obtenir des photos témoignant de l'histoire de notre secteur.

## **K. Nouveau Logo**

Les administrateurs du Regroupement ont souhaité « rajeunir » l'image du Logo du Regroupement. Mme Alexandra Turgeon a réalisé le nouveau Logo qui est désormais utilisé.

Nous la remercions grandement pour l'actualisation de ce logo.

#### **L. La demande concernant l'installation d'un trottoir dans la Côte Rochette**

Le Regroupement a mentionné à plusieurs reprises auprès du conseiller municipal le souhait de voir un jour l'installation d'un trottoir dans la Côte Rochette. Aucune décision prise à ce jour à ce sujet.

#### **M. La revitalisation du secteur de la traverse**

Le Regroupement déplore comme plusieurs citoyens, dont le nouveau comité citoyen du Vieux-Lévis, le départ de nombreux commerces du secteur de la traverse, les enjeux de stationnement ainsi que la non-réalisation d'un hôtel et d'un ascenseur.

Récemment, le maire Lehouillier a rendu public le volumineux document portant sur la relance commerciale du secteur de la Traverse à l'horizon de 2040. Ce document, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, propose une vision renouvelée du développement de ce secteur névralgique, en cohérence avec les ambitions territoriales de la Ville.

Les futurs nouveaux élus le 2 novembre prochain auront le mandat d'actualiser certaines des recommandations formulées. Le Regroupement suivra l'évolution de ce secteur.

### **États financiers au 30 août 2025**

Voir pièce jointe.